



Interdiction au 1^{er} janvier 2017 des produits phytopharmaceutiques dans les collectivités territoriales

**Présentation du diaporama
aux membres du CHSCT le 06/12/2016**

Laetitia PELTIER-KHETTACHE & Frédéric CHALLE

1^{er} janvier 2017



**Interdiction aux personnes publiques
d'utiliser ou de faire utiliser
des produits phytosanitaires
pour l'entretien des espaces publics**

2017 : c'est demain !



- Les changements de pratique de travail ne doivent pas être sous estimés !
- **Tout cela se prépare, s'organise !**
- Pas de changement possible sans une prise de conscience et une **bonne connaissance du sujet de la part des élus et des agents techniques...**



Règlementation

Loi Labbé
du 06/02/2014

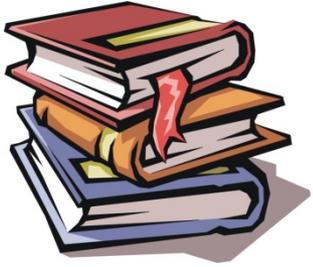


- 1^{er} janvier 2020
Interdiction pour les personnes publiques (Etat, Régions, Communes, Département, Groupements et établissements publics)
- 1^{er} janvier 2022
Interdiction pour les particuliers

Loi transition
énergétique du 22/07/2015



- 1^{er} janvier 2017
Objectif « zéro pesticide » dans l'ensemble des espaces publics
- 1^{er} janvier 2019
Interdiction pour les particuliers



DIFFÉRENTES ÉTAPES

- **Choix et volonté du conseil municipal**
- **Implication et concertation des agents communaux (espaces verts & espaces publics)**
- **Communication auprès des habitants**
- **Meilleure acceptation de la végétation spontanée sur le domaine public**
- **Action progressive qui se déroule sur plusieurs années et par étapes**

ACCEPTATION LOCALE



Aucune méthode ne peut remplacer aussi efficacement les produits phytosanitaires : **le résultat visuel sera différent !**

Cela doit s'accompagner d'une meilleure acceptation de la végétation spontanée sur l'espace public.

La loi de transition énergétique doit être valorisée : il est important de faire comprendre cette démarche de modification des pratiques et notamment son objectif.

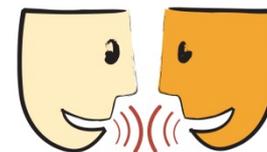
OFFRIR UN ESPACE PUBLIC « PROPRE » DE TOUT PESTICIDE



COMMUNICATION

Le changement de pratiques d'entretien ne peut se faire efficacement qu'accompagné d'une communication auprès des habitants

- **ARTICLES** dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville
- **REUNIONS D'INFORMATION** dans les quartiers
- **PANNEAUX D'INFORMATION** à des endroits stratégiques (parterre François Mitterrand, parc Lejars-Rouillon...)
- **ANIMATION** sur le sujet lors d'une manifestation (portes ouvertes des serres municipales, foire ventôse, Saint Félicien...)



DOURDAN: son patrimoine végétal

Patrimoine végétal de 45 hectares

- 7 hectares de parcs
- 28 hectares de pelouses
- 10 hectares de massifs d'arbustes
(1 800 arbres d'alignement et 10 000 arbres isolés)
- 3 000 m² de massifs fleuris
- 68 kms de voirie et trottoirs





METHODE DE TRAVAIL ET STRATEGIE

La suppression des produits phytosanitaires, c'est :

- Une réflexion globale d'entretien des espaces verts (sectorisation des équipes)
- Une stratégie selon chaque zone suivant le niveau d'entretien souhaité
- Un changement de conception dans le métier pour le personnel communal (formations et sensibilisation des agents)
- Une recherche systématique d'une technique d'entretien non chimique



PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DE L'ENSEMBLE DES ESPACES

La « gestion différenciée » consiste à gérer différemment les espaces verts de la commune, en identifiant :

les **zones très « soignées »**

(ex : Parterre F. Mitterrand, les ronds-points, avenues et les entrées de ville...)



et **des zones plus « naturelles »**

(ex : Parc Lejars-Rouillon, Sous-bois du parterre les bords de routes, Plaine du Bresse...)



PLAN DE DESHERBAGE

- IDENTIFIER LES ZONES A RISQUES
- PROPOSER DES SOLUTIONS

PAILLAGE



Paillage végétal



Paillage minéral

PLANTES COUVRE SOL



Sédum

COLMATAGE

- **Réflexion sur l'état des aménagements, tels que les joints de caniveaux, certains revêtements**
(ex : rue Croix St Jacques, trottoir rue Vergers St Jacques ...)
- **Le réaménagement de certains sites limiterait l'entretien (cheminements piétonniers ou parkings en enrobés par exemple)**
(ex : Boulevard des Alliés, sente Résidence du Madre et du Potelet ...)



SOLUTIONS ALTERNATIVES

- Désherbage manuel

Binette 



- Désherbage thermique à gaz ou vapeur d'eau

Le désherbage thermique est utilisé depuis 2 ans au camping municipal de Dourdan.

Le résultat est peu concluant car le brûlage de la surface renforce la racine et la graine, avec la chaleur. Un suivi régulier est indispensable pour cette pratique.



○ Désherbeur à brosse métallique

- * Projet d'acquisition dans le cadre du BP 2017.
- * Mutualisation de cet engin entre les services Espaces verts et Espaces publics.
- * Avantages de la machine : largeur d'1 mètre et un confort pour l'utilisateur car position assise.



○ Outils spécifiques



- * Brosse sur débroussailleur : équipement déjà acquis.

Conclusion :



- *Le défi à relever pour les collectivités est important*
- *L'abandon des pesticides est une excellente chose, tant pour la santé des agents, que pour la ressource en eau ou encore la biodiversité locale*
- *C'est une opportunité d'amélioration du cadre de vie pour les habitants*

Il suffit simplement d'accepter une pelouse qui s'apparente plus à une prairie fleurie !

Orientations envisagées pour 2017 à Dourdan :

- Gestion différenciée des espaces verts de la commune,
- Sectorisation de la ville et des équipes pour l'entretien,
- Utilisation de vivaces, graminées et paillage sur des sites prédéfinis,
- Colmatage sur certains revêtements,
- Acquisition d'outil adapté (désherbeur à brosse),
- Formations des agents.



MERCI A TOUS